

Zurich, le 4 février 2021

PRISE DE POSITION

NON À L'INITIATIVE « OUI À L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE »

La «burqa» est beaucoup plus souvent évoquée dans les médias et la politique qu'elle ne l'est en réalité dans la rue. Selon une étude récente de l'Université de Lucerne*, il y a au maximum 20 à 30 femmes en Suisse qui portent le voile intégral. Introduire un amendement constitutionnel à ce sujet n'est ni raisonnable ni proportionné. La législation sur les tenues vestimentaires est en contradiction avec les principes d'une Suisse cosmopolite et moderne.

La plupart des « porteuses de voile intégral » qui voyagent en Suisse pendant les mois d'été sont des touristes d'Arabie Saoudite et de la région du Golfe. Ils sont un facteur économique dans les régions touristiques et ne constituent pas une menace pour l'espace public.

Les deux douzaines de femmes portant le voile intégral qui vivent en Suisse constituent une infime minorité au sein de la minorité musulmane. Comme l'a révélé l'étude lucernoise mentionnée ci-dessus, celles-ci portent ces vêtements de leur propre gré et par motivation religieuse personnelle.

Aucune menace

Ces quelques femmes ne forment pas un groupe homogène, n'appartiennent pas nécessairement à une organisation et ne sont guère mises en réseau entre elles. La recherche contredit donc l'image commune des « femmes portant la burqa » véhiculée dans le grand public et les médias. En réalité, il n'y a eu aucune menace ou attaque impliquant des femmes portant le voile intégral en Suisse.

Codes vestimentaires inutiles

Dans certains cas, il est essentiel de montrer son visage. Le fait que l'État puisse exiger la divulgation de l'identité pour la prestation de services est réglementé dans le contre-projet indirect. Les codes vestimentaires sont une atteinte aux libertés individuelles et au droit à l'autodétermination. Il n'y a aucune raison plausible de dicter aux femmes en Suisse ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas porter.

Promouvoir une société ouverte

IRAS COTIS défend la diversité de l'expression religieuse, même lorsqu'elle peut sembler aliénante et irritante pour la majorité de la société, tant que personne n'est lésé et que la liberté des autres n'est pas restreinte.

IRAS COTIS attache une grande importance à l'égalité des sexes et soutient les mesures en faveur de l'égalité et de la promotion des femmes - dans les communautés religieuses et dans la société dans son ensemble.

L'« interdiction de la burqa » traite d'un problème qui n'existe pas en tant que tel, sert, comme l'interdiction des minarets, à cultiver des sentiments d'hostilité envers l'islam et les musulman.e.s et peut contribuer à fortifier des postures radicales. IRAS COTIS s'engage pour la cohésion dans une société ouverte et plurielle sous toutes ses facettes et rejette donc fermement l'initiative : « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».

* Andreas Tunger-Zanetti, Verhüllung. Die Burka-Debatte in der Schweiz, 2021